

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le premier du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick VIGNERON, 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur Bernard BRUNET, Maire, étant empêché.
Convocation : 22/05/2015.

Présents : MM. Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE - Carole DESCHAMPS – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Secrétaire de séance : M. Joël GAUTHIER.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : « Respect de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement » et « Convention de partenariat avec la politique du Pays Beaujolais 2015 – 2018 » ➤ Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

I/ FINANCES

1) LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire expose que la Collectivité connaît actuellement des problèmes de trésorerie. Une ligne de trésorerie serait nécessaire pour honorer les factures relatives aux travaux de l'Église et permettre ensuite de demander le versement des subventions allouées à cette opération.

Des organismes bancaires ont été consultés. Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente une proposition émise par la Caisse d'Épargne consistant à contracter une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 100 000 € pour une durée de 12 mois; le taux d'intérêt étant EONIA + marge de 1.80 % et des frais de dossier s'élevant à 0.40 % du nominal prélevés une seule fois.

Vu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2015,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'ouvrir un crédit de trésorerie de 100 000 Euros auprès de la Caisse d'Épargne dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 4 : Monsieur le Maire ou son Représentant et le Receveur Municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2) ÉCOLE

A/ ACTIVITÉ PISCINE : Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire expose que les élèves de l'École de CHIROUBLES partageaient depuis plusieurs années le transport et le bassin à la piscine de BELLEVILLE avec le RPI d'AVENAS et d'OUROUX. Pour raison d'une fermeture de classe, la Commune d'OUROUX ne reconduit pas cette activité pour l'année scolaire 2015-2016. Les enseignantes de l'École de CHIROUBLES souhaiteraient que cette activité soit maintenue. Aussi, des devis ont-ils été demandés auprès d'autocaristes régionaux, sachant qu'il n'y aura pas de partage de frais avec une autre Collectivité. Quant au bassin, le créneau horaire étant fixé de 14 h 25 (dans l'eau) à 15 h 00, chaque jeudi, durant le 1^{er} semestre de la prochaine rentrée scolaire, il sera partagé avec l'École de SAINT-JEAN-D'ARDIÈRES. Les devis reçus pour le transport sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (6 voix pour – 3 voix contre) :

- DÉCIDE de continuer à faire profiter de cette activité aux élèves de l'École de CHIROUBLES et ainsi de prendre en charge les frais de transports et de locations de bassin
- RETIENNE la proposition des Autocars MAISONNEUVE pour un coût de 136.00 € TTC.

B/ TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE : Un point est fait sur le fonctionnement du temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire écoulée, mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires :

- Sur l'ensemble des trois trimestres, la fréquentation des élèves a été assez stable avec une participation plus importante le mardi ;
- Les activités proposées semblent avoir satisfait tous les participants. Il est fait remarquer que Madame Sophie BODESCOT, ATSEM, a passé beaucoup de temps à la préparation des activités et a même pu faire venir des intervenants bénévoles ➤ à remercier.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire interroge les Conseillers sur des modifications éventuelles à apporter au règlement pour l'année scolaire 2015 – 2016 et plus particulièrement sur le maintien ou non de la gratuité de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer une participation trimestrielle s'élevant à 5.00 € par enfant pour parer aux divers frais afférents aux activités ;
- DÉCIDE de modifier le règlement intérieur pour l'année scolaire 2015 – 2016 et plus particulièrement l'article 2 concernant les tarifs.

Madame Nathalie GARCIA fait part de la demande de l'ATSEM d'installer le photocopieur de l'École à l'étage, dans l'ancien Bureau du Maire ; ceci afin de libérer de l'espace dans la salle, sise entre les 2 classes, pour entreposer les travaux effectués dans le cadre du TAP ➤ à examiner la possibilité sur place.

Quant à la garderie périscolaire, le bilan montre un résultat financier déficitaire de 3 052.90 € ; ceci dû au fait des modifications de temps de travail de agents affectés à l'École suite à la réforme des rythmes scolaires. 27 enfants ont fréquenté la garderie durant l'année civile 2014, représentant 17 familles. 12 enfants ont moins de 6 ans. Le plus grand nombre d'enfants arrive à la garderie le matin entre 8 h 00 et 8 h 30 et part le soir entre 17 h 00 et 17 h 30.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal (8 voix pour – 1 voix contre) :

- DÉCIDE d'augmenter les tarifs, comme suit : 1.00 € la ½ heure ;
- DÉCIDE d'apporter des modifications au règlement pour l'année scolaire 2015 – 2016, notamment son article 4 – Tarifs.

C/ PEDT (Projets éducatifs territoriaux) : Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle que pour continuer à percevoir l'aide financière allouée par l'État (50 € par élève), l'élaboration d'un PEDT doit être effectuée. La date butoir pour le communiquer a été reportée au 12 juin 2015. Celui-ci sera établi avec l'aide de l'ATSEM.

II/ URBANISME

1) DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire demande à Monsieur Jean-Pierre POPILLE de bien vouloir se retirer momentanément de la séance. Il présente la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par Maître Bernard SARRAU, Notaire à VILLIÉ-MORGON, mandataire de Monsieur Jean TOMATIS, reçue en Mairie le 26 mai 2015, concernant la vente d'un bien cadastré AB 148 au profit de Monsieur et Madame Jean-Pierre Vincent POPILLE, domiciliés à CHIROUBLES (Rhône) - 603 Route de Chiroubles.

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain dont dispose la Commune.

2) DROIT DE PRÉFÉRENCE DE PARCELLES BOISÉES

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire informe, qu'en vertu de l'article L 331-24 du Code Forestier, la Commune bénéficie d'un droit de préférence sur la ou les parcelles que la SAFER Bourgogne Franche-Comté met en vente pour son compte, à savoir :

- A 465 pour 50 a 90 et A 466 pur 20 a 40 situées au lieu-dit « Verbomet ».

Les conditions de la vente sont les suivantes :

- Prix 1 500 € frais SAFER inclus, paiement comptant
- Plus frais notariés selon barème en vigueur
- Conditions particulières de vente et cahier des charges SAFER.

Après discussion, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préférence.

3) DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Les Conseillers sont avisés des demandes d'urbanisme en cours :

- Déclaration Préalable Bernard PICHET pour la réfection de la couverture d'un bâtiment ➤ non-opposition le 02 avril 2015 ;
- Déclaration Préalable Commune de CHIROUBLES pour la rénovation thermique du bâtiment de l'Ecole : changement des menuiseries extérieures et occultations, isolation par l'extérieur, réfection des façades, pose d'un ensemble vitré au préau ➤ accordée tacitement le 24 mai 2015 ;
- Déclaration Préalable Michel PIEGAY pour la réfection de toitures ➤ non-opposition le 09 mai 2015.

III/ BÂTIMENTS

1) RÉNOVATION THERMIQUE DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire relate l'état d'avancement du projet :

- Une réunion est programmée le vendredi 05 juin 2015, à 9 h 00, avec les concessionnaires des réseaux : SYDER, Edf, Lyonnaise des Eaux, Orange, NC Numéricâble, concernés par les câbles et coffrets en façade.
- Le diagnostic amiante et plomb est prévu le vendredi 05 juin, à 10 h 30. L'Architecte Antoine BERNADAL accompagnera Monsieur FOURNIER – Diag Amiante Services.
- Le planning des travaux évoqué lors de la réunion précédente sera difficilement respecté ; le dossier de consultations des entreprises n'ayant pas été établi du fait de la non-réalisation du diagnostic amiante et plomb.

2) ÉGLISE

Sous réserve de confirmation, il a été convenu avec l'Architecte Patrice SALÈS d'effectuer la réception des travaux à l'Église le mercredi 03 juin, à 18 h 00. A l'issue, après le nettoyage de l'intérieur, l'Église pourrait être de nouveau ouverte au public.

3) LOGEMENT GEOFFROY

Par courrier recommandé avec accusé de réception, Monsieur Jean-Luc DEPARDON fait part de son intention de résilier le bail à la date du 16 juillet 2015.

Des publications de la vacance de cette location ont été faites sur le site « Le Bon Coin », le journal « Le Progrès » et sur une information municipale. Un dossier réceptionné est soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la candidature de Madame Camille GRESS ;
- ACCEPTE de louer une cave en sus du logement, à raison de 20.00 € par mois, si Madame GRESS en estime le besoin ;
- DISSENT que le montant du loyer s'élève à la somme de 424.16 € par mois avec une révision prévue le 1^{er} juillet 2015 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son Représentant à signer le ou les contrat(s) de location pour le logement et la cave avec Madame Camille GRESS ; contrat qui prendra effet dès l'entrée dans les lieux.

4) LOGEMENT MÉLINAND N° 7901

Par courrier recommandé avec accusé de réception, Madame Anne LAURENT fait part de son intention de libérer le logement qu'elle occupe à la date du 30 juin 2015.

La vacance de ce logement a déjà été diffusée sur une information municipale. D'autres publications seront faites sur le journal « Le Progrès » et sur le site « Le Bon Coin » ; des photos sont en attente.

Pour information, le loyer s'élève à 392.06 € par mois et sera également révisé le 1^{er} juillet 2015.

IV/ ASSAINISSEMENT

1) SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE CHIROUBLES

Conformément à l'article 17-VII de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007, la Préfecture du Rhône communique l'analyse réalisée par le service police de l'eau des données d'auto surveillance pour l'année 2014. Les bilans 24 heures montrent que le traitement réalisé par le système épuratoire est conforme aux différentes directives imposées. Toutefois, les charges polluantes entrantes dépassent la capacité nominale de traitement de l'installation en période de vendanges. Il est donc préconisé de limiter les rejets viticoles à la station d'épuration ou de prévoir les équipements nécessaires pour traiter ce surplus de pollution en période de vendanges. De plus, lors de périodes pluvieuses, la station d'épuration fonctionne en surcharge hydraulique.

De ces faits, il conviendra d'informer avant le 30 juin 2015 la Préfecture du Rhône de l'avancement des études et travaux engagés par la Commune pour la gestion des effluents viticoles en période de vendanges, pour réduire le volume d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement et de limiter les déversements au milieu récepteur.

Le Conseil Municipal propose que la Commission Assainissement se rapproche du fermier Lyonnaise des Eaux pour évoquer ces problèmes.

2) EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU BOURG ENTRÉE SUD : RESPECT DE LA CHARTE QUALITE NATIONALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle le projet de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au « Bourg » entrée sud.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'adopter le projet de travaux d'extension de réseau d'assainissement collectif au « Bourg » entrée sud, évalué à 125 300 € HT ;
- de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationales des réseaux d'assainissement ;
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de cette opération.

V/ ORGANISMES EXTÉRIEURES

1) SYDER

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs depuis la Place de la Poste à la Route des Bonnes ont débuté semaine 21. Dans un premier temps, c'est la Route des Bonnes qui est interdite à la circulation sauf pour les riverains. A partir du 19 juin, ce sera la Rue de la Forge en partie qui sera concernée par les travaux. Aussi, un plan de déviation a été mis en place.

L'entreprise chargée des travaux SOBECA fait savoir que le remblai extrait du chantier pourra être utilisé si besoin. Pour se faire, il faudra se rapprocher de la Commune et de l'entreprise.

Cette entreprise a pris en compte le passage du camion pour la collecte des ordures ménagères dans la nuit du mardi au mercredi.

Il convient au Conseil Municipal de déterminer l'éventuelle pose d'un candélabre supplémentaire près de la parcelle AB n° 213 après accord de tous les riverains ➤ Le Conseil Municipal doit interroger Monsieur et Madame Michel COLLONGE ; Monsieur et Madame Pierre COURIVAUD ayant déjà donné leur accord pour la pose d'un candélabre sur leur parcelle AB n° 2013

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS

Les travaux de renouvellement du réseau d'alimentation eau potable et les branchements au Bourg depuis l'habitation BESSON Claude jusqu'à l'habitation LAPLACE Jean-Paul, sur la RD n° 119, ont également débuté la semaine 21. C'est l'entreprise PÉTAVIT qui se charge des travaux ; elle a pris en compte le passage des cars scolaires. Un plan de déviation a été mis en place pour les poids-lourds. Pour les autres véhicules, c'est une circulation alternée qui s'applique.

Monsieur Gontran BODESCOT évoque la réunion du Syndicat qui s'est tenue le 15 avril 2015 au cours de laquelle il a été demandé aux Communes adhérentes de recenser pour le 04 juin prochain les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable pouvant être projetés. Sont évoqués : Allée des Géraniums – lieux-dits « Le Fêtre » et « Les Prés ».

3) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS

A/ ADHÉSION AU SERVICE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ : Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs fixés à différents échelons de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), le SYDER, Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône, s'est engagé à aider ses communes membres à maîtriser leurs consommations énergétiques et à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations.

En partenariat avec l'ADEME et à la demande de trois territoires rhodaniens dont la Communauté de Communes Saône Beaujolais, étroitement associés au montage du projet, le SYDER a ainsi mis en place un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

L'intervention du SYDER dans cette thématique se fait en complément et/ou en appui des actions menées par la Commune dans le même domaine. Ce service est donc déployé auprès des Communes qui en font la demande. Il s'inscrit par ailleurs en complémentarité des politiques climat-énergie conduites sur le territoire.

Les Communes qui le souhaitent pourront ainsi bénéficier de l'intervention d'un Conseiller en énergie à temps partagé. Ce Conseiller, agent du Syndicat, a une totale indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie, des bureaux d'études et des entreprises. Il sera l'interlocuteur privilégié de la Commune pour toutes les questions énergétiques.

Afin de définir précisément les modalités d'intervention du service CEP du SYDER, il est proposé à la Commune de signer une convention d'intervention de ce service, qui fixe les engagements des parties.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente les différents points de la convention proposée.

Vu la délibération n° CS_2014_082 du Comité Syndical du 04 novembre 2014, portant approbation de la convention d'intervention du service de Conseil en Énergie Partagé du SYDER au bénéfice des Communes membres du Syndicat,

Considérant l'intérêt pour la Commune de faire appel au Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône pour bénéficier d'un service de conseil en énergie formalisé et structuré,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipalité, à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire ou son Représentant à signer la convention d'intervention, au bénéfice de la Commune, du service de Conseil en Énergie Partagé, telle que proposée par le SYDER.

B/ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

- Commission Environnement → Monsieur Gontran BODESCOT rapporte les sujets évoqués lors de la réunion du 21 avril 2015, à savoir :
 - ✓ déchèteries (point sur les travaux – renouvellement du marché d'exploitation – harmonisation des règlements avec obligation de présenter le badge à compter du 1^{er} juillet 2015 – 11 687 badges en circulation – 778 cartes « pro » délivrées et limitation des dépôts – accès interdits aux véhicules de PTAC > 3.500 tonnes et aux tracteurs hormis ceux des Communes – acceptation des pneus propres uniquement à la déchèterie de BELLEVILLE ...)
 - ✓ Gestion des déchets (une animatrice embauchée par le SYTRAIVAL sillonne beaucoup d'École ; son intervention est prise en charge par la Communauté de Communes sauf dans le cadre du TAP...)
 - ✓ Développement durable (des démarches sont en cours sur le territoire de la CCSB : Conseiller en Énergie Partagé, Audit Énergétique Global...)
- Conseil Communautaire → C'est Monsieur Pierre COURIVAUD qui remplacera Monsieur le Maire au prochain Conseil prévu le 04 juin 2015.
- Madame Nathalie GARCIA informe que le groupe de travail « sport » se réunira le 10 juin prochain pour effectuer une visite des sites sportifs.
- Monsieur Richard CHAUVIN fait part que le Syndicat Mixte Lybertec organise avec son opérateur archéologique, un après-midi « portes ouvertes » le vendredi 19 juin de 14 h 00 à 17 h 00.

C/ RENCONTRE AVEC LA SAFER : Des rencontres et réunions ont été organisées avec la SAFER venue expliquer son fonctionnement. D'autres échanges sont décidés afin de rencontrer notamment Monsieur Jacques FABERT (Conseiller foncier du secteur) Monsieur Marc GAILLET et Madame Mélanie MOREL, et de présenter la nouvelle convention SAFER. Ce serait également l'occasion de communiquer le bilan de la veille foncière sur le territoire. Plusieurs dates sont proposées ; celle du mardi 16 juin en début d'après-midi est retenue. C'est Monsieur Patrick VIGNERON, 1^{er} Adjoint au Maire, qui participera à cette rencontre.

4) SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

Pour permettre l'extension de la politique d'accueil expérimentée avec succès en Beaujolais Vert, le Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB) a candidaté pour le compte des 63 Communes du Pays Beaujolais comprises dans le périmètre du massif central à l'appel à projet « politique d'accueil ».

Les Communes de la Communauté de Communes Saône Beaujolais éligibles au fond massif (11 communes sur la CCSB : AVENAS, BEAUJEU, CENVES, CHIROUBLES, JULLIÉ, LES ARDILLATS, MARCHAMPT, SAINT-DIDIER SUR BEAUJEU, VAUXRENARD, VERNAY et VILLIÉ-MORGON) ont la possibilité de conventionner avec le SMB pour bénéficier de l'extension de la politique d'accueil et de son portage par le Syndicat. Le financement de cette action est porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais, avec des participations des crédits européens et de la CCSB.

Cette politique d'accueil a pour objectifs d'attirer et d'installer des porteurs de projets et leur famille pour contribuer à redynamiser l'économie locale et la vie dans les communes concernées.

Pour réussir l'intégration des personnes sur le territoire, elle propose d'accompagner le projet économique et le projet de vie des candidats à l'installation (conjoint, enfants, insertion locale,...) La politique d'accueil a donc construit un parcours à l'installation qui repose sur un réseau de « villages d'accueil » et une équipe d'agents du territoire en charge de l'accompagnement économique des projets.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de décider d'adhérer à la charte des villages d'accueil afin de faire connaître la Commune auprès des diverses personnes qui souhaitent habiter ici et aux entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire ;
- d'approuver le projet de convention soumis au Conseil Municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à signer cette convention et à la mettre en œuvre.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrick VIGNERON fait part de l'invitation des Conseillers Municipaux et des agents communaux au pot de départ en retraite de Madame Maryse CHAVY, tenancière du Dépôt de Pain, le samedi 11 juillet, à la Salle des Fêtes Jean LAPIERRE.

Monsieur Pierre COURIVAUD énonce des remarques émises sur la non mise en valeur du gîte « Le Télégraphe » sur le site internet de la Commune et que c'est bien dommage. Concernant l'ADSL, un technicien de NETCOM Group doit prendre rendez-vous pour venir installer le router.

Madame Carole DESCHAMPS montre la page de couverture du bulletin municipal, qui a été retenue. Il devrait être prêt d'ici fin juin.

Madame Katia GENILLON rapporte les observations qu'elle a reçues, au cours d'une distribution d'information municipale, relatives au changement d'intitulé d'adresse et au frais que cela engage notamment pour les plaques d'immatriculation.

Monsieur Richard CHAUVIN informe que les festivités projetées par la Commune de VILLIÉ-MORGON chaque lundi durant la période estivale n'apparaîtront pas dans « Beaujolez-Vous ».

Madame Katia GENILLON rappelle qu'il a été mentionné sur le calendrier des manifestations 2015 un Forum des associations le 13 juin prochain. La Commission n'ayant pas pu mettre au point cette manifestation, propose de l'annuler et de la remplacer par une simple réunion avec les Présidents d'associations et les artisans communaux. Le rendez-vous est fixé à 9 h 00, le samedi 13 juin 2015, à la Salle des Fêtes « Jean LAPIERRE » ➤ un avis favorable est émis.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 06 juillet 2015 à 20 heures 00.

La séance est levée à 22 heures 30.

